

# Football à 7

## REGLEMENT

### TITRE I - ORGANISATION GENERALE

#### Article 1 : Date et lieu

Placé sous l'égide de la Fédération Nationale des Associations Sportives Culturelles et d'Entraide, le challenge régional de Foot à 7 se déroulera le mercredi 19 mars 2008 à BAR LE DUC (55) à partir de 9h00. Un plan d'accès sera fourni.

L'organisation est confiée à l'ASCEE 55

#### Article 2 : Participants

Ne sont admis à participer que les adhérents des ASCEE affiliés à la FNASCEE et remplissant les conditions édictées par l'article 1.4.3 du règlement intérieur de la FNASCEE suivant sa rédaction en vigueur au moment du challenge.

Rappel de l'article 1.4.3

Qu'il s'agisse des sports individuels ou collectifs à l'échelon régional, seuls peuvent y participer :

- Les membres employés dans les services de l'Équipement ou ayant appartenu à notre ministère, qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels, en activité ou retraités.
- Les stagiaires des écoles de l'Équipement, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels.
- Les conjoints, concubins, descendants directs et personnes à charge jusqu'à 25 ans, sous réserve que la personne de la famille qui appartient à l'Équipement remplisse elle-même les conditions ci-dessus.
- Les adhérents extérieurs dans la limite de 1/3 des joueurs titulaires d'une équipe, à condition qu'ils soient membres de l'association depuis au moins deux ans dans le but de faire vivre une section sportive. Nous les appellerons des « Assimilés ».
- Les équipes licenciées à la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE).

Les compétitions régionales ou nationales sont réservées aux seules associations placées sous l'égide de la FNASCEE.

**Il ne sera pas admis plus de 2 personnes dites « participant extérieur » sur les feuilles de matchs.**

### **Article 3 : Condition de participation**

- a) Chaque joueur devra présenter au début de chaque rencontre :
- sa carte d'adhérent FNASCEE dûment complétée (date de naissance et signature), munie obligatoirement de sa photo d'identité et revêtue du timbre fédéral de l'année en cours,
  - un certificat médical de non contre indication de la pratique sportive en cours de validité (année en cours) ou de sa licence de foot s'il pratique la discipline en club,
  - sa carte d'identité qui permettra de procéder à un éventuel contrôle.

**Cette disposition ne souffrira d'aucune dérogation.**

### **Article 4 : Tirage des poules**

Le tirage au sort des équipes devant composer les différentes poules sera effectué avant le début du tournoi.

### **Article 5 : Commission d'organisation**

Est mis en place, durant toute la durée du challenge, une commission d'organisation ayant pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

Elle sera constituée de la façon suivante :

- le vice président sport de l'ASCEE organisatrice et un responsable football organisateur,
- le délégué régional ou un animateur sport de la région organisatrice,
- un responsable des arbitres,
- un responsable de l'exclusion.

Cette commission sera chargée notamment de définir les modalités de dépôt des cartes FNASCEE.

## TITRE II - DEROULEMENT

### Article 6 : Composition des poules en fonction du nombre d'équipes

Avec 2 équipes :

1 match de 2 X 45 min

Prolongation de 2 X 10 min en cas d'égalité

Tirs aux buts 5 joueurs puis un par un en cas d'égalité

Avec 3 équipes :

Mini championnat

Match de 2 X 25 min

Avec 4 équipes :

Mini championnat

Match de 2 X 20 min

Avec 5 équipes :

Mini championnat

Match 2 X 15 min

Avec 6 équipes :

Deux poules A et B composées de 3 équipes

Demi finales : 1<sup>er</sup> poule A contre 2<sup>ème</sup> poule B  
2<sup>ème</sup> poule A contre 1<sup>er</sup> poule B

Finale

Les matchs seront de 2 X 15 min

Avec 7 équipes :

Deux poules A et B composées de 3 et 4 équipes

Demi finales : 1<sup>er</sup> poule A contre 2<sup>ème</sup> poule B  
2<sup>ème</sup> poule A contre 1<sup>er</sup> poule B

Finale

Les matchs seront de 2 X 15 min en poule A

Les matchs seront de 2 X 10 min en poule B

En demi finale et finale, les matchs seront de 2 X 10 min

Avec 8 équipes :

Deux poules A et B composées de 4 équipes

Demi finales : 1<sup>er</sup> poule A contre 2<sup>ème</sup> poule B  
2<sup>ème</sup> poule A contre 1<sup>er</sup> poule B

Finale

Les matchs seront de 2 X 10 min

### **Article 7 : Arbitrage**

L'arbitrage de champs sera assuré par des arbitres officiels. L'arbitrage de touches sera effectué par des juges appartenant aux équipes.

### **Article 8 : Réclamations**

Les réclamations éventuelles devront être immédiatement formulées à la commission d'organisation. Elles peuvent être verbales ou écrites et les décisions de cette commission sont sans appel.

### **Article 9 : Règlement des litiges**

Les litiges seront examinés et tranchés par la commission d'organisation ; dans le cas où l'ASCEE organisatrice serait concernée par un litige, elle ne pourrait participer au challenge.

## **Titre III - CLASSEMENT**

### **Article 10 : Classement des équipes**

Les 4 premières équipes qui seront classées en fonction des résultats obtenus en demi finale et finale.

Les autres équipes seront classées en fonction des résultats obtenus lors des épreuves de qualification.

En cas d'absence de match de classement les équipes vaincues en demi finale seront classées en fonction du goal average sur l'ensemble des matchs qu'elles auront joué depuis le début du tournoi.

## **Titre IV – RECOMPENSES**

### **Article 11 : Attribution du challenge**

L'équipe vainqueur de la finale se verra décerner le challenge régional à 7 de l'Equipement.

## **Titre V - SANCTIONS**

### **Article 12 : Pénalités et sanctions**

Pour le cas de disciplines sportives qu'elle aura à examiner, la commission d'organisation pourra sanctionner (de 0 point) une équipe dont le comportement antisportif le nécessiterait. En cas d'incidents graves, la commission d'organisation pourra exclure du tournoi l'équipe fautive.

Les arbitres disposeront des sanctions réglementaires habituelles et ont en outre la faculté d'user de l'exclusion temporaire de 3 minutes suivant la gravité. En cas de faute grave et dangereuse (carton rouge), le joueur fautif sera exclu de la partie et de la rencontre suivante.

Les exclusions temporaires ainsi que les joueurs sanctionnés par des cartons rouges, seront comptabilisé par la commission d'organisatrice dans les calculs des points par équipe et par joueur pour l'obtention du challenge de la sportivité et du meilleur buteur.

Les décisions de la commission d'organisation sont sans appel.

## **Titre VI – ASSURANCES**

### **Article 13 : Couverture des risques**

L'ASCEE organisatrice est titulaire d'un contrat « responsabilité civile » couvrant tout sinistre pouvant survenir à l'occasion de la manifestation, dont la responsabilité pourrait lui être imputé. Cette garantie est automatiquement accordée aux ASCEE par le contrat passé avec les Mutuelles du Mans.

Tous les participants du challenge sont titulaires d'une assurance responsabilité civile et en individuelle accident ; ces garanties sont automatiquement accordées aux membres des ASCEE par le contrat passé avec les Mutuelles du Mans.

L'ASCEE organisatrice et la FNASCEE déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets personnels ; dus notamment à la négligence des participants.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'ASCEE organisatrice devra faire l'objet de la part de la ou les victimes ou à défaut de son ASCEE et avant le départ de celle ci du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de la dites ASCEE.

**Toute déclaration de sinistre devra obligatoirement être remplie par la victime signé du président de son ASCEE et munie du cachet de son ASCEE.**

L'envoi sera fait aux Mutuelles du Mans accompagnée des documents originaux, les copies étant à conserver par l'ASCEE et la photocopie de la nouvelle carte de cotisation à l'ASCEE.

## **Titre VII – DIVERS**

### **Article 14 : Commission d'organisation**

Sur le terrain :

Les équipes présentes sur le terrain auront des couleurs différentes, les gardiens de but porteront des équipements de couleurs différentes ; les capitaines seront identifiables par un brassard porté au bras gauche.

Le port des protèges tibias est obligatoire pour tous les participants au tournoi.

En dehors du terrain :

Les participants et accompagnateurs devront avoir une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacle, allocution, distribution des récompenses...) pendant toute la durée de la manifestation.

Dans tous les cas de figures, en cas de détérioration du matériel, les frais en seront assumés par leur auteurs ou par l'ASCEE qu'ils représentent.

### **Article 15 : Acceptation du règlement**

Par le fait de son inscription, toute personne participante au challenge et adhérente en conséquence et sans restriction au présent règlement déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions du comité organisateur pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

### **Article 16 : Cas de force majeure**

En cas de force majeure, l'ASCEE organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou parti du présent règlement ou d'annuler la manifestation, après avis du comité directeur de la FNASCEE.

**La présidente de l'ASCEE**

**Brigitte DUPONT**

# Fiche des inscriptions de l'ASCEE.....

## Challenge régional de foot à 7

A BAR le DUC le 19 mars 2008

	NOM	PRENOM	N° carte ASCEE	REPAS 15 €
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
<b>TOTAL</b>				
<b>Frais d'organisation</b>		<b>20 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				

Fiche à retourner accompagnée d'un chèque global correspondant au montant ci-dessus libellé au nom de l'ASCEE 55.

**AVANT LE 29 FEVRIER 2008 DELAI DE RIGUEUR**

**SIGNATURE DU PRESIDENT DE L'ASCEE**